ANNEXE A – CONTRAT-TYPE

ADISQ
6420, rue St-Denis
Montréal (Qc) H2S 2R6
info@adisq.com

Annexe A - Contrat de réalisation
Entente collective entre l'ARRQ et l'ADISQ (2022-2024)

ARRQ
5154, rue St-Hubert
Montréal (Qc) H2J 2Y3
info@arrq.quebec

Numéro de contrat :

ENTRE LE PRODUCTEUR

Nom :
Adresse :
Tel. : Courriel :
☐ Membre ADISQ ☐ Permissionnaire (remplir annexe E)
TVQ ADISQ : 1 006 198 640 TQ 0001 # TPS ADISQ : 100 296 466 RT 0001

ET LE RÉALISATEUR

Nom :
Cie (si applicable) : N.A.S. :
Adresse :
Tel. : Courriel :
ARRQ (le cas échéant) : ☐ Non-membre ARRQ
TVQ : # TPS :

A - Production

Spectacle capté (titre, description) :
Durée approximative de la captation : Plateformes de diffusion :
Date provisoire de première diffusion : Durée de diffusion : Territoire(s) :
Nombre de jours estimés de
Pré-production : Enregistrement : Post-production :
Date(s) d'enregistrement (si connu) :

B - Cachet du réalisateur

Rappel : le réalisateur doit présenter une soumission détaillée afin de supporter le cachet négocié (12.1)

Cachet négocié :	0,00 $	par journée de pré-production	x	jours	**Total avant déductions et contributions :** **0,00 $**
	0,00 $	par journée d'enregistrement	x	jours	
	0,00 $	par journée de post-production	x	jours	

Échéancier de paiement :

C - Déductions et contributions

Cotisations (déductions à retenir sur le cachet)		Contributions du producteur		
Cot. Syndicale ARRQ (3% mbre **ou** 6% non-mbre)	REER collectif (2%)	Cot. Patronale ADISQ (3% + tx)	Assurances collectives (5%)	REER collectif (6%)
0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $

D - Mention au générique

Mention convenue :
Position de la mention :

Le cas échéant, la mention du Réalisateur doit être dans des caractères au moins égaux à ceux utilisés pour la mention du nom de la personne la plus favorisée, exclusion faite des mentions octroyées aux interprètes. Elle doit également être d'une durée au moins équivalente à celle de cette même mention.

E - Indemnité de route et établissement de la zone aux fins de l'application du Chapitre 10 de l'Entente collective (perdiems)

Indemnité de route : ☐ Précisez
Point de départ convenu : ☐ Principale place d'affaire du producteur ☐ Autre : Précisez

Montants payables

Part du réalisateur après déductions	0,00 $	Montant à remettre au réalisateur	0,00 $
TPS	0,00 $	Montant à remettre à l'ARRQ*	0,00 $
TVQ	0,00 $	Montant à remettre à l'ADISQ*	0,00 $

* *Montants payables le 21e jour du mois suivant la prestation de travail*

Les parties conviennent que le présent contrat est assujetti à l'Entente collective entre l'ARRQ et l'ADISQ (2022-2024)

Les parties ont signé le (date)	Signature du producteur	Signature du réalisateur

À remettre à l'ARRQ (contrat@arrq.quebec) et à l'ADISQ (contrat@adisq.com) dans les 15 jours de la signature (7.3)

SPÉCIMEN